



RÈGLEMENT 1715

INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS

VERSION REFONDUE

NUMÉRO DU RÈGLEMENT <i>(amendement)</i>	DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
1715	13 octobre 2026	21 octobre 2026

1. Le virage à droite à un feu rouge est interdit en tout temps aux approches des intersections qui sont indiquées à l'annexe « A » et illustrées aux plans apparaissant à l'annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. Le virage à droite à un feu rouge est interdit entre 7h et 21h aux approches des intersections qui sont indiquées à l'annexe « C » et illustrées aux plans apparaissant à l'annexe « D » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Le Service des travaux publics est autorisé à mettre en place la signalisation découlant du présent règlement.
4. Le présent règlement remplace le Règlement 1266 interdisant le virage à droite à un feu rouge et ses amendements.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

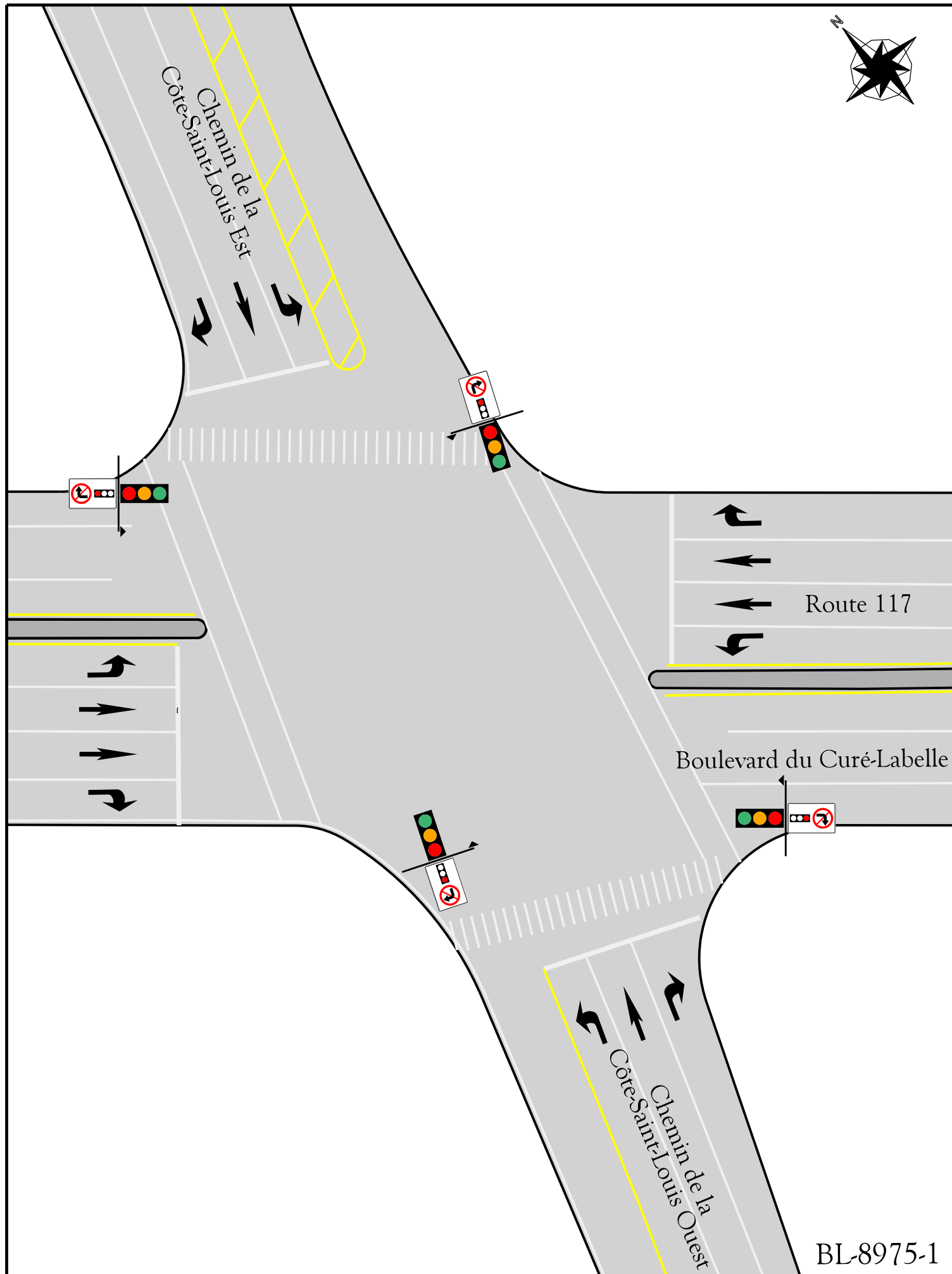
ANNEXE « A »

LISTE DES INTERSECTIONS – Virage à droite interdit en tout temps

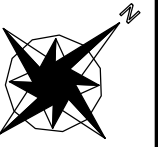
Intersection	Plan
À l'intersection du chemin de la Côte-Saint-Louis Est, direction sud-ouest, vers le boulevard du Curé-Labelle	BL-8975-1
À l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, direction nord-ouest, vers le chemin de la Côte-Saint-Louis Est	BL-8975-1
À l'intersection du chemin de la Côte-Saint-Louis Ouest, direction nord-est, vers le boulevard du Curé-Labelle	BL-8975-1
À l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, direction sud-est, vers le chemin de la Côte-Saint-Louis Ouest	BL-8975-1
À l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, direction nord-ouest, vers l'entrée du 470, boulevard du Curé-Labelle	BL-8975-2
À l'intersection de la 20e Avenue Ouest, direction nord-est, vers le boulevard du Curé-Labelle	BL-8975-2
À l'intersection du boulevard de la Seigneurie Est, direction sud-ouest, vers le boulevard du Curé-Labelle	BL-8975-3
À l'intersection du boulevard de la Seigneurie Ouest, direction nord-est, vers le boulevard du Curé-Labelle	BL-8975-3
À l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, direction nord-ouest, vers le boulevard de la Seigneurie Est	BL-8975-3
À l'intersection du boulevard Michèle-Bohec, direction sud-est, vers le boulevard de la Seigneurie Ouest	BL-8975-4
À l'intersection du boulevard de la Seigneurie Ouest, direction sud-ouest, vers le boulevard Michèle-Bohec	BL-8975-4
À l'intersection de la rue de Langloiserie, direction nord, vers le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse	BL-8975-5
À l'intersection de la rue Simon-Lussier, direction sud-est, vers le boulevard de la Seigneurie Est	BL-8975-6
À l'intersection de la 76e Avenue Est, direction sud-ouest, vers le boulevard du Curé-Labelle	BL-8975-8
À l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, direction sud-est, vers la 76e Avenue Ouest	BL-8975-8
À l'intersection du boulevard Michèle-Bohec, direction sud-ouest, vers le chemin Notre-Dame	BL-8975-12
À l'intersection du chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse, direction nord-est, vers le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse	BL-8975-14
À l'intersection du chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse, direction sud-est, vers le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse	BL-8975-14
À l'intersection du chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse, direction nord-est, vers l'accès à l'École Montessori International	BL-8975-15
À l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, direction nord-ouest, vers la 54e Avenue Est	BL-8975-16
À l'intersection de la 54e Avenue ouest, direction nord-est, vers le boulevard du Curé-Labelle	BL-8975-16
À l'intersection de la sortie 28 de l'autoroute 15 nord, direction nord-est, vers le boulevard Michèle-Bohec	BL-8975-17

ANNEXE « B »

PLANS DES INTERSECTIONS – Virage à droite interdit en tout temps

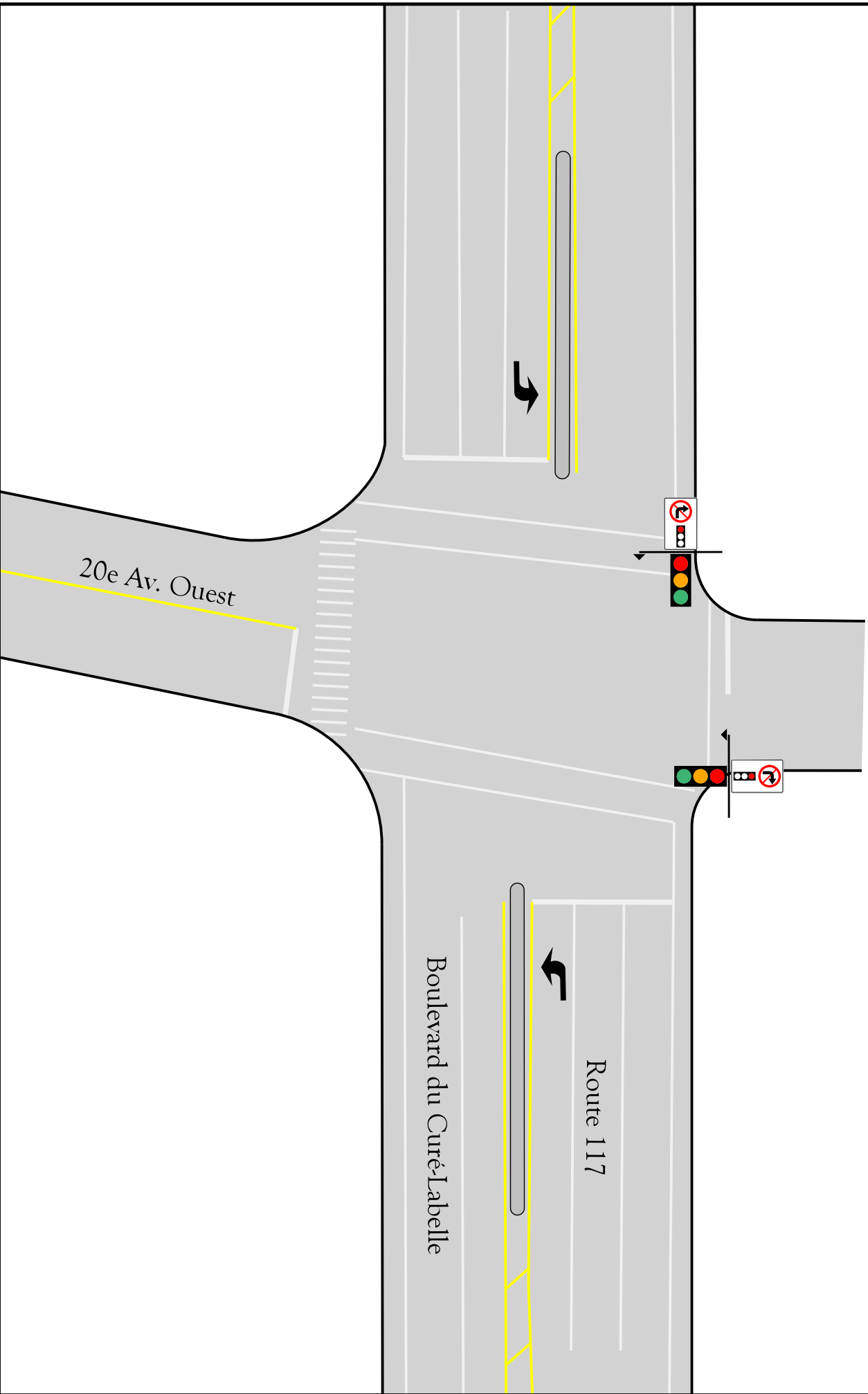


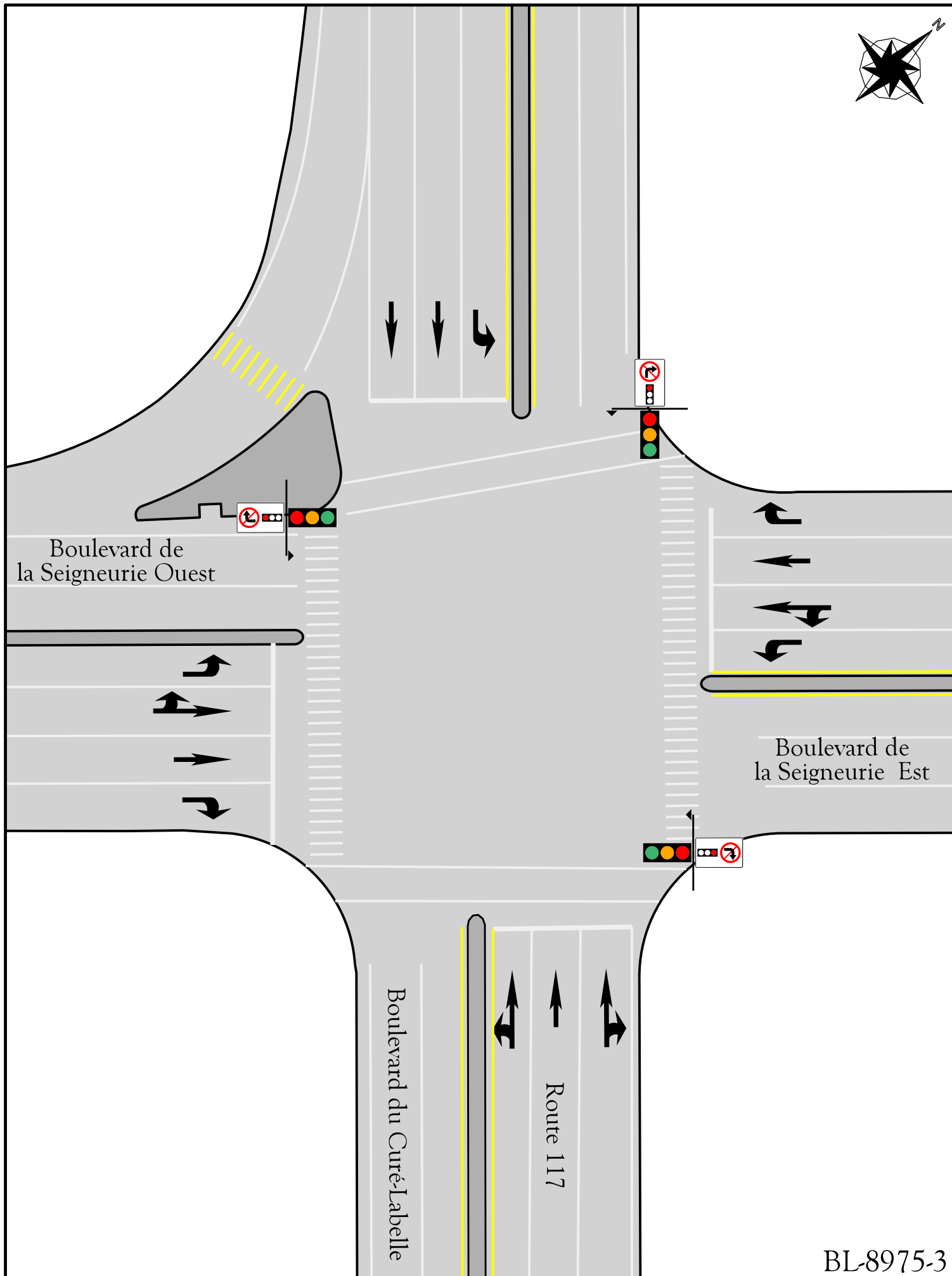
BL-8975-1



No. civique 470

BL-8975-2





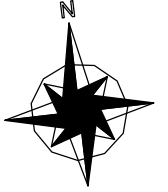


Boulevard de la Seigneurie Ouest

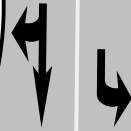
Boulevard Michèle-Bohec

Station-service
Shell

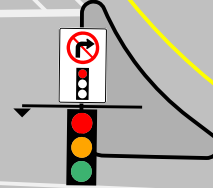
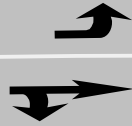
BL-8975-4



Boulevard des Châteaux

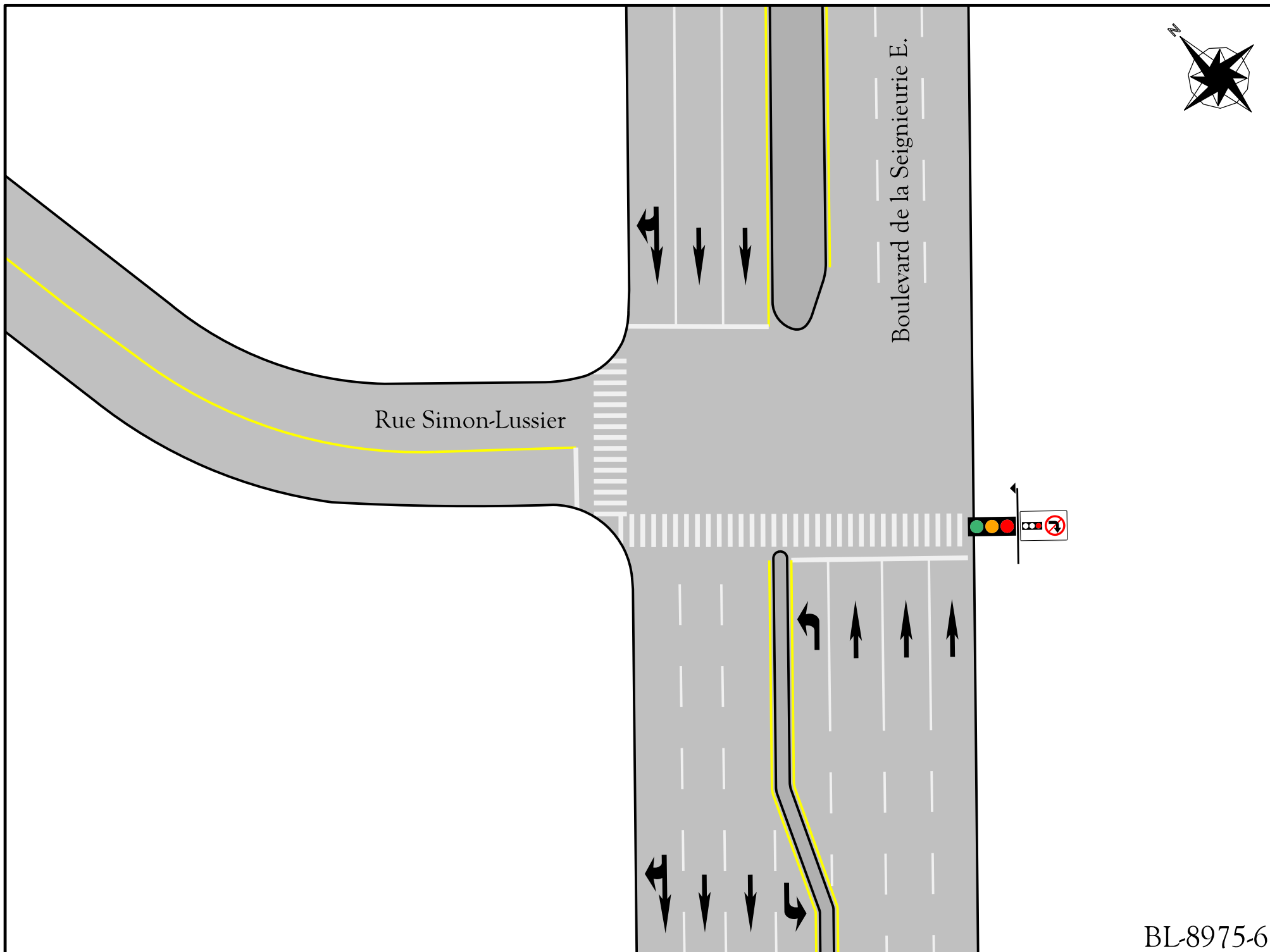


Chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse



Rue De Langloiserie

BL-8975-5





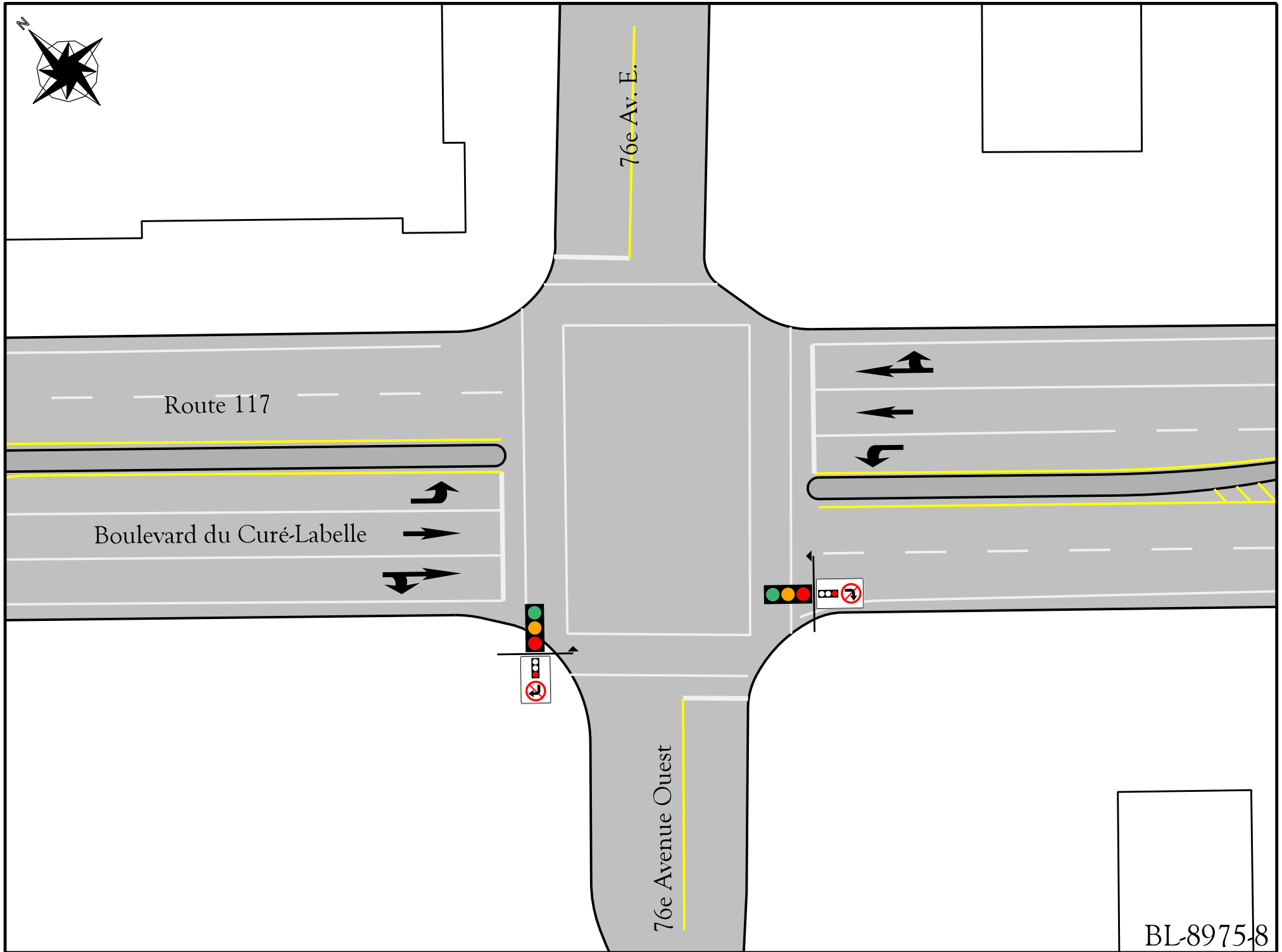
76e Av. E.

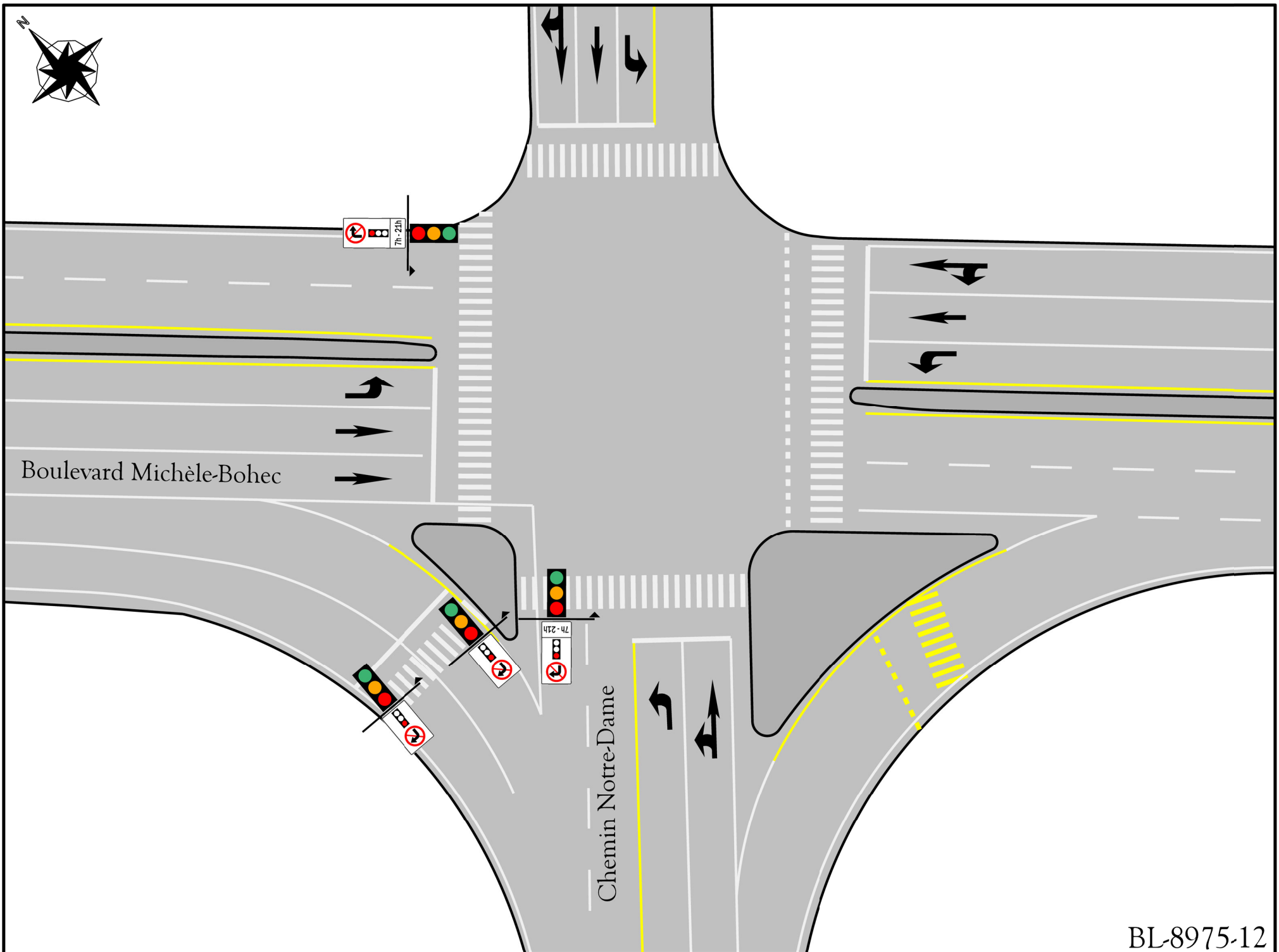
Route 117

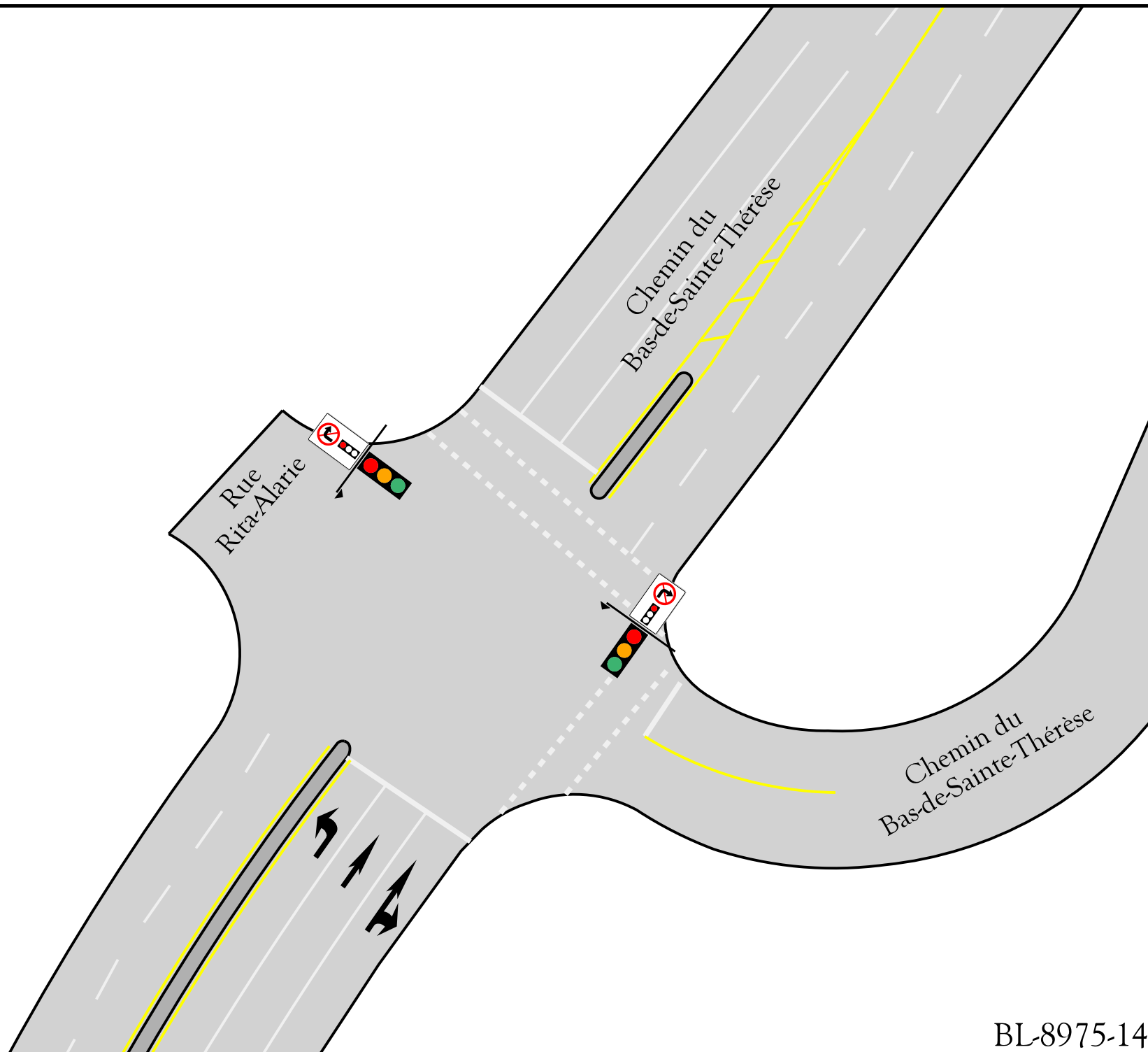
Boulevard du Curé-Labelle

76e Avenue Ouest

BL-8975-8







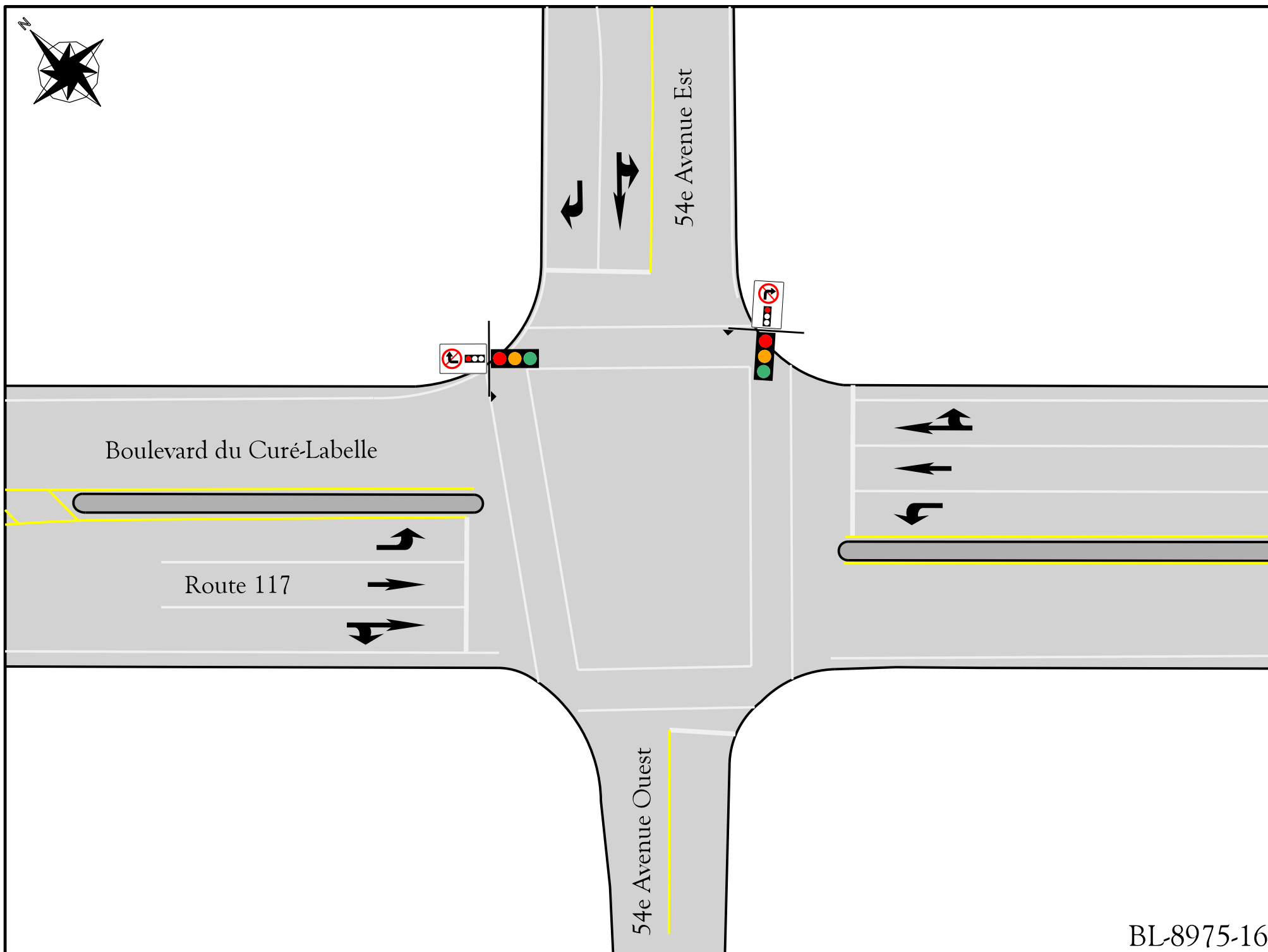


640 EST

Chemin du
Bas-de-Sainte-Thérèse

École Montessori
International

BL-8975-15





Boulevard Michèle-Bohec

Sortie 28
Autoroute 15, direction nord

BL-8975-17

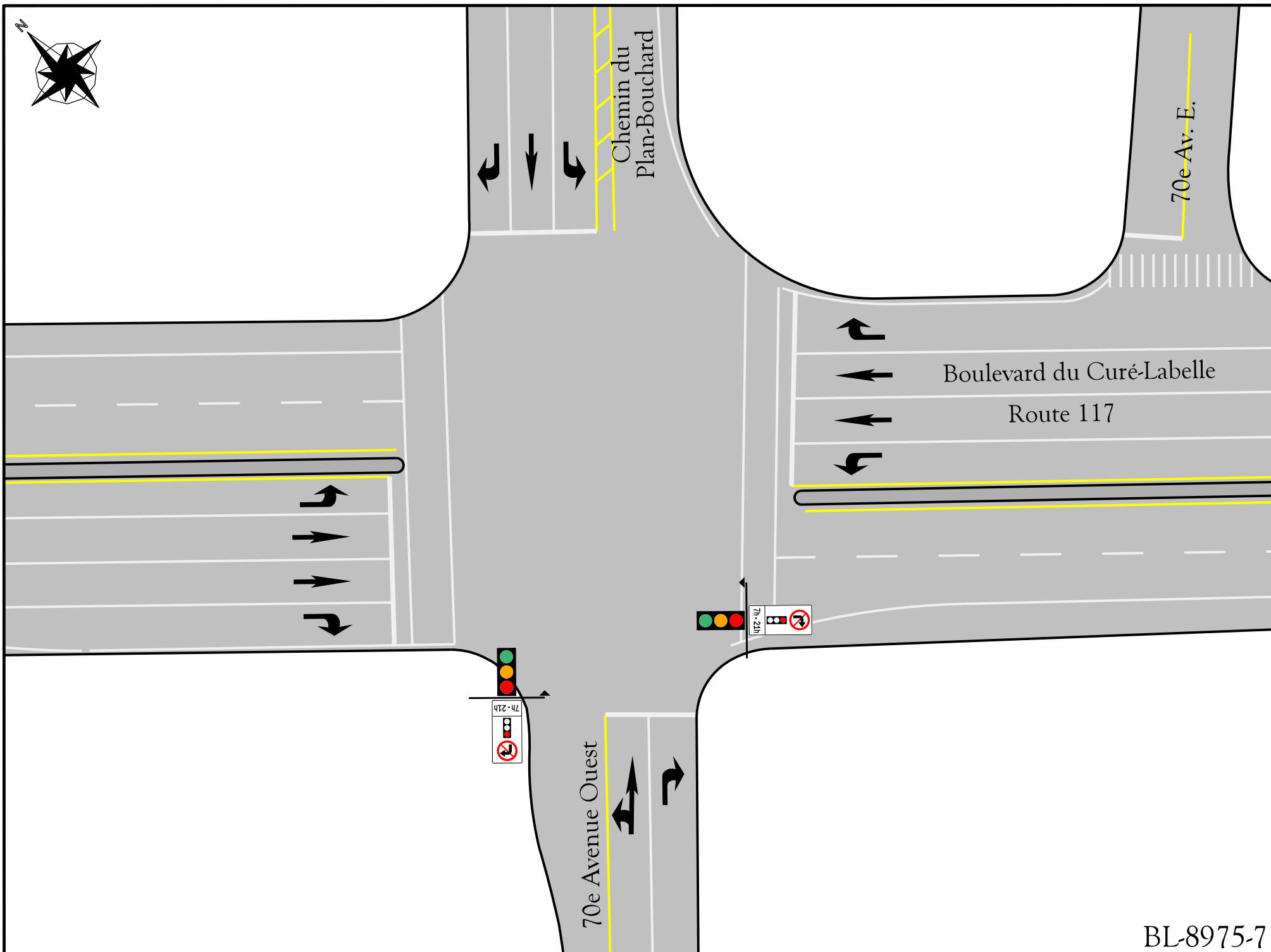
ANNEXE « C »

LISTE DES INTERSECTIONS – Virage à droite interdit de 9h à 21h

Intersection	Plan
À l'intersection du chemin du Plan-Bouchard, direction sud-ouest, vers le boulevard du Curé-Labelle	BL-8975-7
À l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, direction sud-est, vers la 70 ^e Avenue Ouest	BL-8975-7
À l'intersection de la 84 ^e Avenue Est, direction sud-ouest, vers le boulevard du Curé-Labelle	BL-8975-9
À l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, direction sud-est, vers la 84 ^e Avenue Ouest	BL-8975-9
À l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, direction nord-ouest, vers la 104 ^e Avenue Est	BL-8975-10
À l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, direction nord-ouest, vers le boulevard Céloron	BL-8975-11
À l'intersection du boulevard Michèle-Bohec, direction nord-ouest, vers la chemin Notre-Dame	BL-8975-12
À l'intersection du chemin Notre-Dame, direction ouest, vers le boulevard Michèle-Bohec	BL-8975-12
À l'intersection du boulevard de la Seigneurie Ouest, direction est, vers le boulevard Jacques-Saint-André	BL-8975-13

ANNEXE « D »

PLANS DES INTERSECTIONS – Virage à droite interdit de 9h à 21h



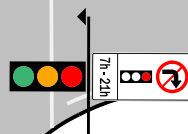
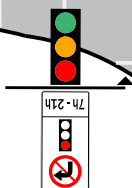


84e Av. Est

Route 117

Boulevard du Curé-Labelle

84e Avenue Ouest



BL-8975-9



104e Avenue Est

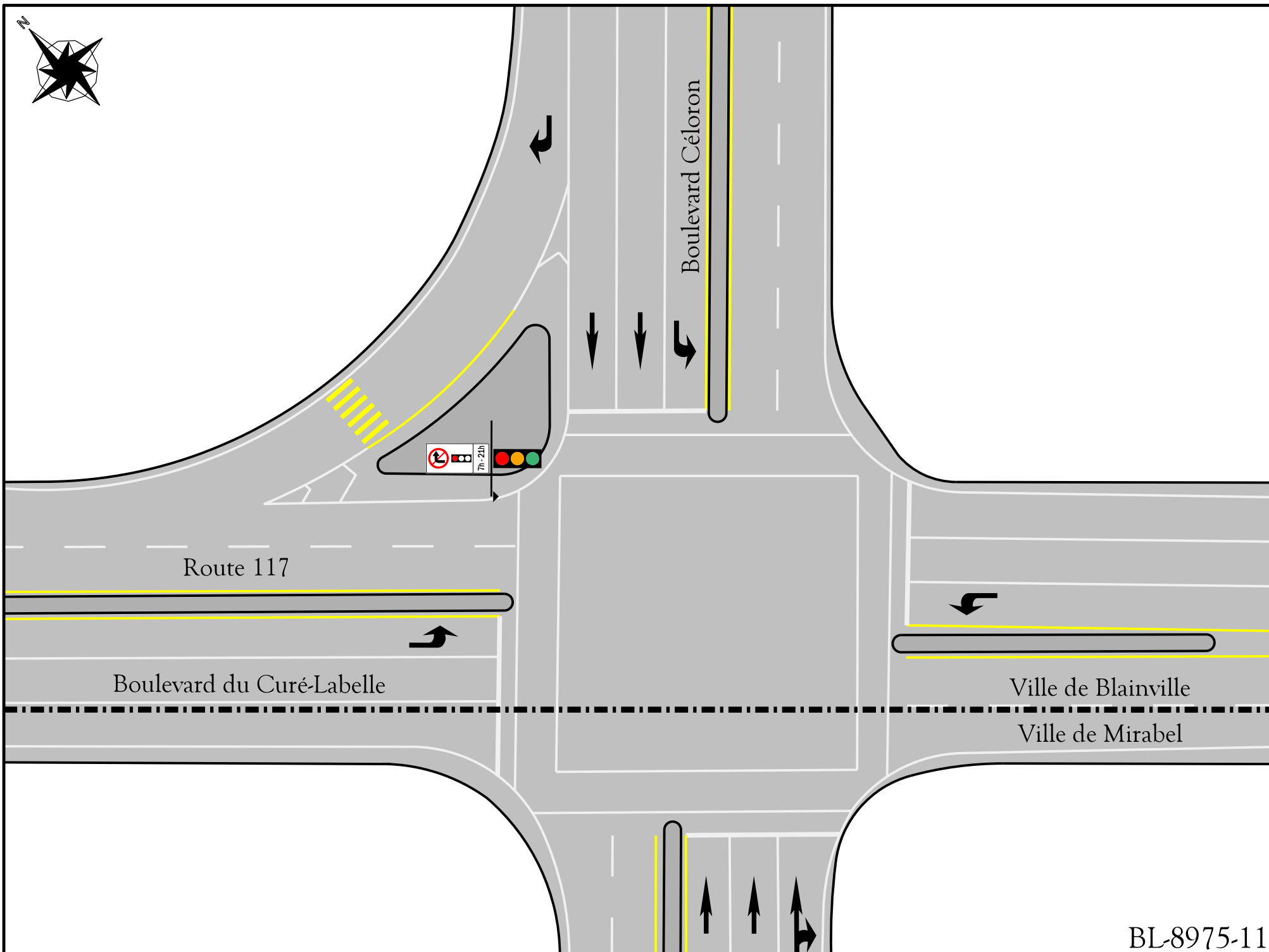


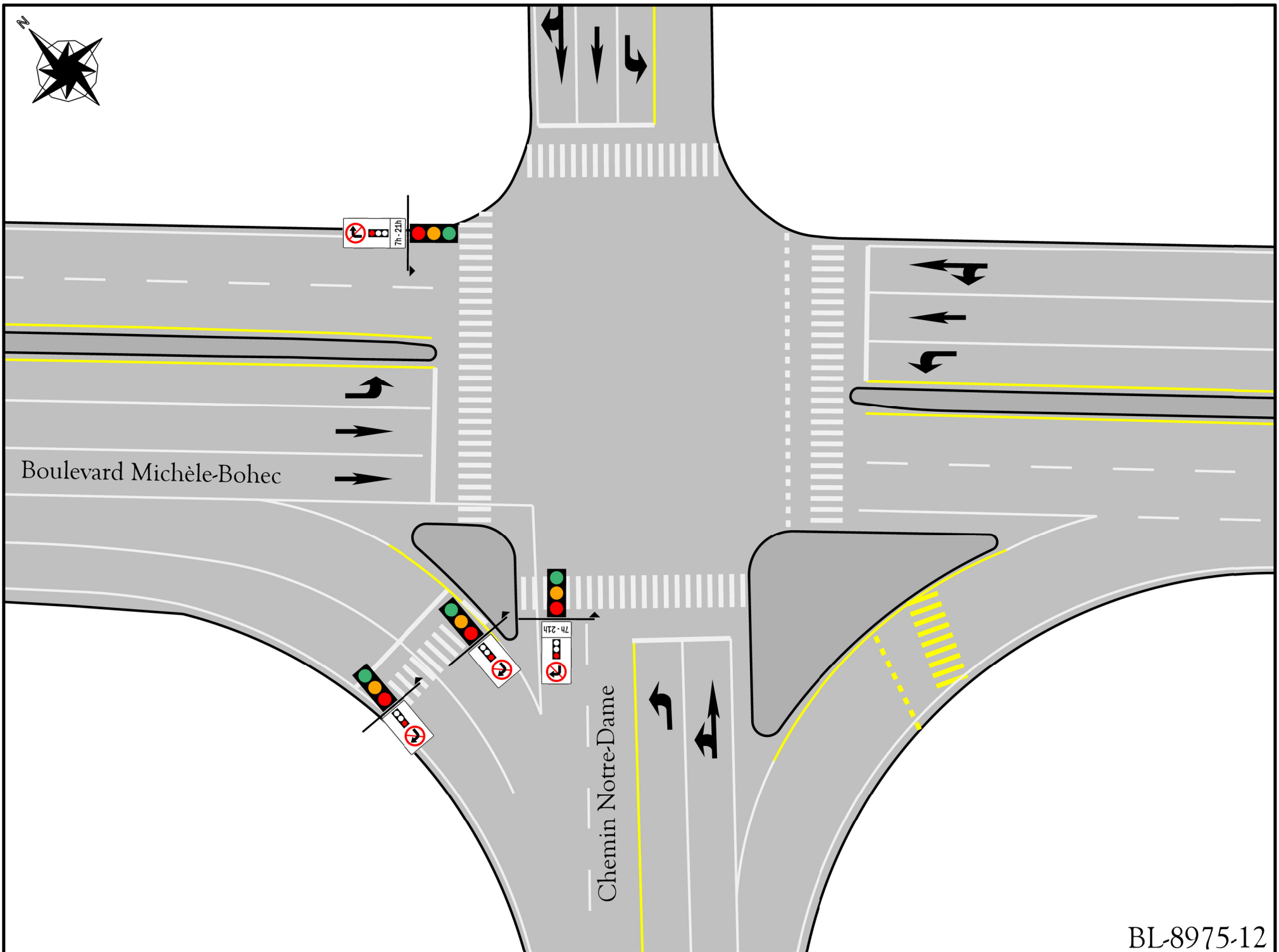
7h-24h

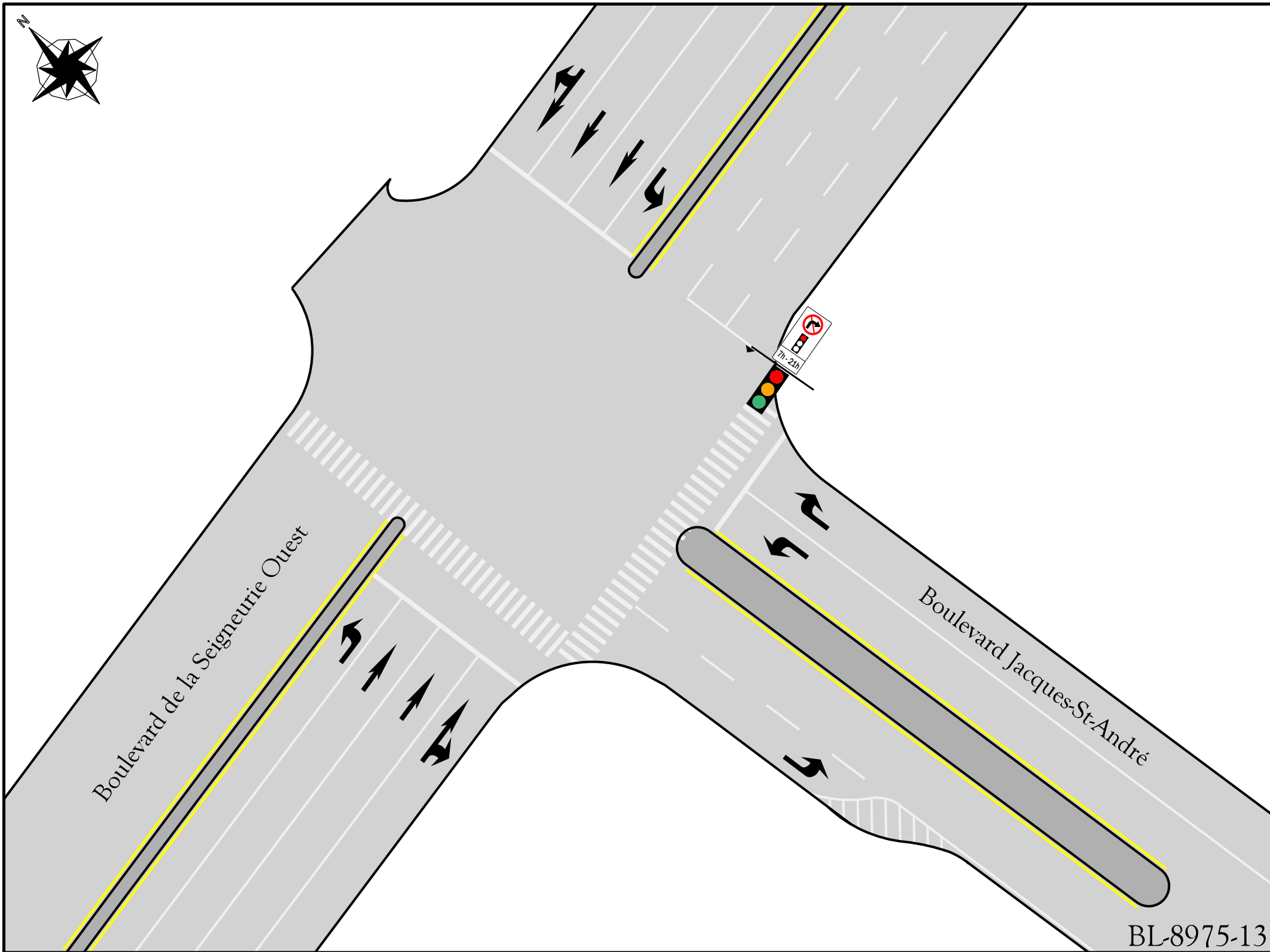


Route 117

Boulevard du Curé-Labelle







BL-8975-13